



Commune de Folkling
2 rue de l'Eglise
57600 FOLKLING
Tél : 03 87 85 08 44
Email : mairie@folkling.fr

COMMUNE DE FOLKLING

COMPTE FINANCIER UNIQUE PRINCIPAL

2024

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au **compte financier unique** afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le son site internet <http://folkling.fr/>.

Sommaire

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques du budget*

I. Le cadre général du budget

Le **compte financier unique** constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au **compte administratif** et au **compte de gestion**.

Après une expérimentation réussie, l'article 205 de la loi n° 2023-1322 de finances pour 2024 rend obligatoire la mise en œuvre du CFU à partir des comptes de l'exercice 2026 (soit une production du CFU au plus tard au cours du 1er semestre 2027) pour toutes communes (mais également les collectivités territoriales et leurs établissements publics) qui appliquent le référentiel budgétaire et comptable M57 ainsi que pour leurs services industriels et commerciaux (SPIC/EPIC) qui produiront un CFU en conservant leur instruction propre.

L'avènement du compte financier unique (CFU) marque la fin d'une part, du compte administratif confectionné par l'ordonnateur, et d'autre part, celle du compte de gestion produit par le comptable public. Le CFU est un nouvel outil commun de présentation des comptes annuels clos pour les élus locaux et les citoyens en lieu et place des actuels comptes administratif et de gestion.

L'arrêté des comptes (exécution financière 2024):

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,

La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), **l'arrêté des comptes (exécution financière 2024)** fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles du Trésorier.

II. La section de fonctionnement

A. RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT 2024	
RECETTES	1 041 081.71 €
DEPENSES	771 776.28 €
Résultat reporté N-1	367 072.75 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	636 378.18 €

B. ANALYSE SUCCINCTE

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

→ Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

→ Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Regroupe les salaires des personnels titulaires et contractuels ainsi que les charges sociales associées.

→ Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux).

En **2024**, les subventions de fonctionnement aux organismes privés (65748) ont été attribuées comme suit:

SUBVENTIONS EN NUMERAIRE		
Structure	Objet de la subvention	Montant 2024 versé
OPAL	Gestion du service périscolaire	12 514 €
Loisirs Pour Tous	Subvention de fonctionnement	300 €
Cercle Saint Eloi	Subvention de fonctionnement	5 000 €
Apiculteurs	Subvention de fonctionnement	300 €
Loisirs détente séniors	Subvention de fonctionnement	300 €
Chasseurs du Hérapel	Subvention de fonctionnement	300 €
SPA	Stérilisation des chats errants	1 000 €
Groupe scolaire de Folkling	Sortie Scolaire Mittersheim	1 800 €
Total		21 514 €

→ Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitre dépenses		CFU 2024
011	Charges à caractère général	274 562.89 €
012	Charges de personnel et frais	342 502.50 €
65	Autres charges de gestion courante	89 470.50 €
014	Atténuations de produits	41 323.42 €
66	Charges financières	23 916.97 €
67	Charges spécifiques	0.00 €
68	Dotations aux provisions	0.00 €
42	Opérations ordre transf. entre sections	0.00 €
Total		771 776.28 €

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits des services
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les revenus des immeubles communaux

→ Atténuations de charges (chapitre 013)

Ces sommes concernent principalement le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en indisponibilité.

→ Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- *De l'occupation du domaine public*
- *Des ventes de concessions dans les cimetières*
- *Des baux de chasse*
- *Des ventes de bois via le syndicat*

→ Fiscalité locale (chapitre 731)

Pour l'année **2024**, les taux suivants aux impôts directs locaux sont appliqués :

Taxe	Taux 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	27,84 %
Taxe foncière non bâties (TFNB)	44,75 %
Taxe d'habitation (TH) <i>(sur les résidences secondaires)</i>	11,80 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation annuelle de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations.

A noter que la fiscalité attendue se retrouve au chapitre 73 mais également au chapitre 74 au titre des remboursements par l'Etat des mesures d'exonération nationale.

Taxe	CFU 2024
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	468 913 €
74 833 - Allocations compensatrice Etat éxo Taxe foncière	201 963 €

Le chapitre 731 regroupe également :

- La taxe sur les pylônes versée par le concessionnaire,
- Les droits de place des marchés.

→ **Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)**

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante.

Dotation Globale de Fonctionnement	2024
D.G.F. montant total	148 876 €
Dotation élu local (DPEL)	255 €
<i>D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)</i>	114 755 €
<i>D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)</i>	21 347 €
<i>D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)</i>	12 774 €

Le chapitre 74 regroupe également les remboursements par l'Etat des mesures d'exonération nationale. Lorsque les allègements fiscaux résultent d'une délibération de la collectivité, cette dernière en supportera entièrement la charge. Cependant, lorsque ceux-ci s'imposent du fait de la loi, un mécanisme de compensation est mis en place par le législateur.

→ **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés soit en 2024 :

- Loyer locaux 7 Rue de Behren et 1 rue Eglise
- Location événementielle des 3 salles des fêtes
- Location à l'année de la salle des fêtes à l'Association SMILINESS saison 2023/2024

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitre recettes		CFU 2024
013	Atténuations de charges	15 073.38 €
70	Produits des services	30 035.23 €
73	Impôts et taxes	91 179.33 €
731	Fiscalité Locale	487 718.00 €
74	Dotations et participations	371 171.19 €
75	Autres produits gestion courante	45 904.35 €
76	Produits financiers	0.23 €
77	Produits spécifiques	0.00 €
Total		1 041 081.71 €

III. La section d'investissement

A. RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024

INVESTISSEMENT 2024	
RECETTES	637 220.29 €
DEPENSES	716 609.21 €
Résultat reporté N-1	- 424 061.53 €
RESULTAT CUMULE (CHAP 001)	- 503 450.45 €
<i>Corrigé par les RAR en RECETTES</i>	<i>745 000.00 €</i>
<i>Corrigé par les RAR en DEPENSES</i>	<i>784 500.00 €</i>
RESULTAT CORRIGE A COUVRIR	- 542 950.45 €

En effet, le résultat d'investissement corrigé par les restes à réaliser est négatif de **542 950.45 €**.

B. ANALYSE SUCCINCTE

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

→ Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Pour mémoire, la commune compte **6 emprunts** contractés, à **taux fixes**.

Le remboursement du capital de la dette 2024 était de **119 206.07 €**.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de **973 873.17 €**.

2 emprunts nouveaux ont été souscrits en 2024 mais avec un versement et début d'amortissement en 2025, soit 350000 € en restes à réaliser (recette d'investissement).

→ **Chapitres 21 et 23**

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES EN 2024 :

Programmes	Objet
Atelier technique municipal	- Marchés d'études et travaux
Aire sportive du Grosswald	- Plateforme - Equipements sportifs
Travaux de voirie	- Voirie en bas de la rue des Parcs - Programme sécurité routière à Gaubiving
Matériel de transport	- Véhicule 9 places de transport scolaire
Mise en accessibilité	- Gymnase
Matériel et outillage	- Souffleur
Mobilier	- Ecole
Interventions des artisans sur bâtiments publics	- <u>MAIRIE</u> - Chaudière - <u>MAIRIE</u> - Alarme incendie

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Les recettes réelles :

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues (chapitre 13).
- Du FCTVA , c'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. En effet, les collectivités et leurs groupements ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

- De la taxe d'aménagement, cet impôt sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements.
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat.

Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables.

Récapitulatif des dépenses d'investissement

Chapitre dépenses		CFU 2024
16	Remboursement d'emprunts	119 206.07 €
21	Immobilisations corporelles	78 499.37 €
23	Immobilisations en cours	518 903.77 €
Total		716 609.21 €

Récapitulatif des recettes d'investissement

Chapitre dépenses		CFU 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	246 205.65 €
13	Subventions d'investissement	391 014.64 €
Total	RECETTES INVEST	637 220.29 €

IV. Les données synthétiques du compte financier unique 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 001 061,53	960 238,00	2 961 299,53
	Recettes réalisées (1)	B	637 220,29	1 041 081,71	1 678 302,00
	Restes à réaliser	C	745 000,00	0,00	745 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 577 000,00	1 327 310,75	2 904 310,75
	Dépenses réalisées (1)	E	716 609,21	771 776,28	1 488 385,49
	Restes à réaliser	F	784 500,00	0,00	784 500,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-79 388,92	269 305,43	189 916,51
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-424 061,53	367 072,75	-56 988,78
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-503 450,45	636 378,18	132 927,73
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-39 500,00	0,00	-39 500,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-542 950,45	636 378,18	93 427,73

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Fait à Folkling, le 7 avril 2025